

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 07/07/2023

1. Adoption du budget 2023 de la commune de Boisseuil – Annule et remplace la délibération n° 2023_02_04 du 17 mars 2023.

Une erreur matérielle a été relevée par les services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Vienne. En effet, le solde des « restes à réaliser » 2022 a été comptabilisé deux fois lors de la saisie du budget prévisionnel et il convient par conséquent de rectifier cette erreur sur la section d'investissement. Ce montant est de 125 721,92 €.

Le budget prévisionnel était équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 277 052,90 €	3 277 052,90 €
Section d'Investissement	3 312 573,48 €	3 312 573,48 €
TOTAL	6 589 626,38 €	6 589 626,38 €

Après la modification apportée, le budget prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 277 052,90 €	3 277 052,90 €
Section d'Investissement	3 186 851,56 €	3 186 851,56 €
TOTAL	6 463 904,46 €	6 463 904,46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le budget 2023 tel que présenté,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

